

Fonds Social Européen PO national Emploi et Inclusion 2014-2020

La nouvelle architecture de gestion du FSE

➤ Par décision du Premier ministre du 19 avril 2013, la gestion du FSE est partagée entre :

• **Les Conseils régionaux, autorités de gestion à hauteur de 35 % de l'enveloppe nationale FSE** au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation.

• **L'Etat (DGEFP) est autorité de gestion pour l'emploi et l'inclusion, à hauteur de 65 % de l'enveloppe nationale** répartis pour moitié sur le champs de l'emploi et pour moitié sur le champs de l'inclusion.

S'agissant de l'inclusion, deux accords complémentaires définissent le cadre d'intervention du FSE

• un accord cadre national avec l'Assemblée des Départements de France (ADF)

• Un accord cadre national avec l'Alliance Ville Emploi, l'ADF et la DGEFP.

L'architecture globale du FSE en France sur 2014-2020

32 programmes opérationnels avec du FSE :

- 1 PO national emploi et inclusion en métropole	2,9 Mds €
- 1 PO national IEJ en métropole et en outre-mer (crédits IEJ)	218 M€
- 21 PO régionaux FEDER/FSE en métropole - 1 PO régional FSE en métropole - 3 PO régionaux FSE dans les DOM	2 Mds €
- 5 PO FSE Etat dans les DOM	900 M€
- Total crédits FSE 2014-2020	6 Mds €

Le Fonds social européen

Programmation 2014-2020

Les trois objectifs thématiques (OT) du FSE (sur les 11 de la stratégie générale pour une croissance intelligente durable et inclusive)

1. Recherche et innovation
2. Technologie de l'information et de la communication
3. Compétitivité des petites et moyennes entreprises
4. Passage à une économie à faible émission de CO2
5. Adaptation au changement climatique, prévention et gestion des risques
6. Protection de l'environnement et efficacité des ressources
7. Transport durable et suppression des goulets d'étranglement dans les principaux réseaux d'infrastructures

OT 8- Emploi et facilitation de la mobilité de la main d'œuvre

OT 9- Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté

OT 10- Education, compétences, apprentissage tout au long de la vie

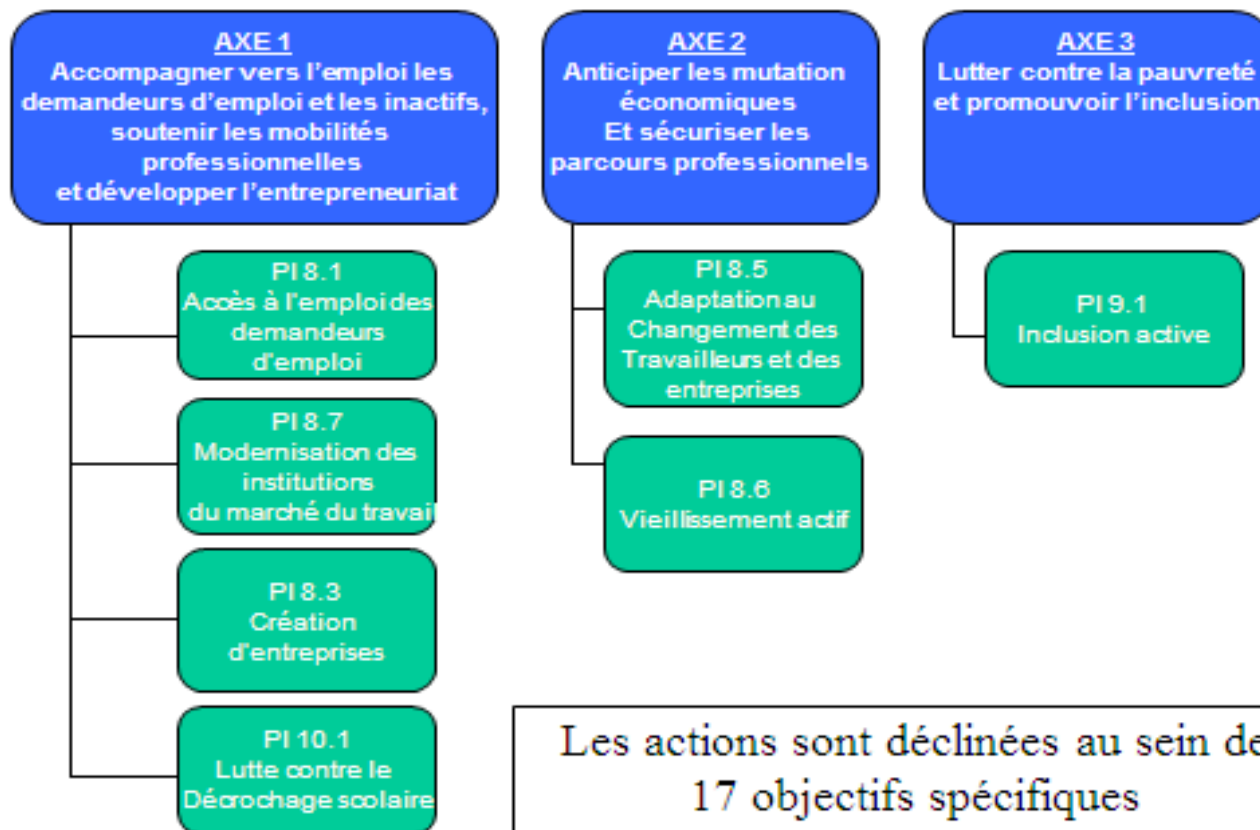
11. Renforcement des capacités institutionnelles et efficacité des administrations publiques

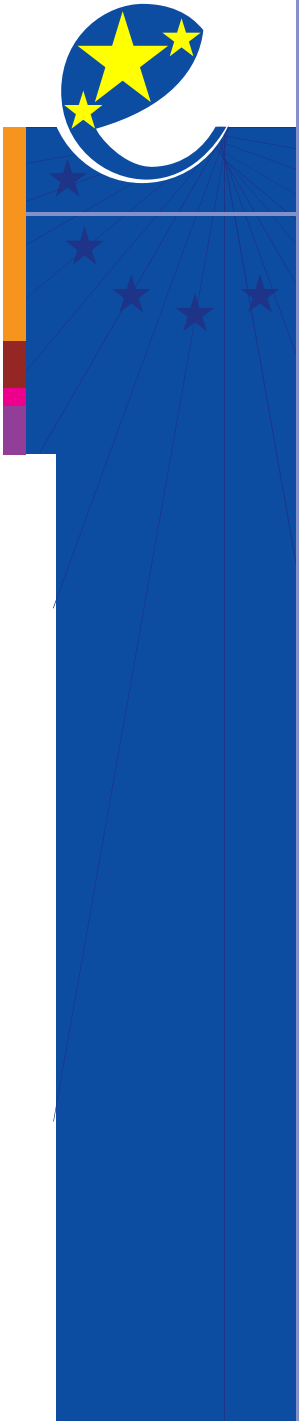
Structure du PON FSE

3 objectifs thématiques

3 axes d'intervention,

7 priorités d'investissement





PO IEJ

Initiative pour l'Emploi des Jeunes



★ POUR UNE GARANTIE EUROPÉENNE POUR LA JEUNESSE AVEC L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES ★

L'Initiative pour l'emploi des jeunes

- L'IEJ est l'outil financier de l'UE pour la mise en œuvre de la **garantie européenne pour la jeunesse** qui vise à garantir à chaque jeune une solution de prise en charge (vers l'emploi, formation, stage, alternance)
- L'IEJ cible tous les jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation (les NEET)
- L'IEJ bénéficie aux régions dont le taux de chômage des jeunes est > à 25 % fin 2012 : 16 régions sont éligibles en France
- 6 MD€ en faveur de l'emploi des jeunes en engager d'ici fin 2015.
- La France avec 310 M€ est le 3ème pays bénéficiaire derrière l'Espagne et l'Italie

Répartition financière de l'IEJ

□ **310 M€ de crédits IEJ** partagés entre les conseils régionaux (35%) et l'Etat (65%), comme le FSE

- **Conseils régionaux : 94 M€**

- **Etat : 216 M€**

dont volet central : 81 M€

dont volet déconcentré : 135 M€

□ **434 M€ mobilisés au total pour le PO national IEJ**
(216 M€ + 218 M€ de contrepartie FSE)

□ **Un taux d'intervention communautaire de 92 %**

IEJ : 46 %

contrepartie FSE : 46 %

contrepartie nationale : 8 %

PO national IEJ

Appel à projets en Aquitaine



➤ **Améliorer le repérage** des jeunes NEET

par le renforcement des collaborations entre les acteurs du territoire (mise en place de plateforme ou de collectif d'acteurs) permettant de rentrer en contact avec les jeunes les plus éloignés de l'emploi (en particulier ceux en décrochage scolaire, sans qualification) et les amener vers la construction d'un parcours adapté

➤ **Renforcer l'accompagnement vers l'emploi**

à partir du diagnostic établi par les partenaires du repérage, engagement du jeune dans un parcours modulable suivi par un référent dédié : redynamisation, valorisation des compétences, mise en situation en milieu professionnel.

Cet accompagnement doit déboucher vers une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage.

Lignes de partage PO national FSE et IEJ- PO régional

Accord régional du 27/10/2014 qui porte sur 6 thématiques :

- Prévention et lutte contre le décrochage scolaire
- Création/reprise d'activité
- Formation de salariés
- Politique de la ville
- Economie sociale et solidaire
- Initiative pour l'Emploi des jeunes